



COMMUNIQUÉ

Yverdon, le 16 décembre 2005

## **Avenir des chalets dans les zones protégées de la Grande Cariçaie.**

### **Les organisations de protection de la nature demandent aux cantons de prendre leurs responsabilités.**

**Alors que le parlement et le peuple vaudois viennent d'accepter l'initiative "Sauvez Lavaux", un autre joyau du patrimoine national, la Grande Cariçaie, peine à trouver un réel statut de protection. Les cantons de Vaud et de Fribourg envisagent en effet de pérenniser les chalets situés dans les zones protégées, au mépris de la loi et de l'intérêt public à préserver la plus grande zone humide de Suisse. L'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, Pro Natura et le WWF demandent le maintien du déplacement prévu des chalets situés dans les sites naturels les plus sensibles.**

La Confédération, les cantons et la Commission de gestion en charge des zones naturelles de la rive Sud du lac de Neuchâtel ont toujours signalé aux bénéficiaires d'un droit de superficie limité de la part de l'État, que leur situation était temporaire. Sous la pression du lobby des résidences secondaires, les gouvernements se sont mis à tergiverser en reportant à 2008 l'échéance des baux. Aujourd'hui, les Conseillers d'Etat vaudois et fribourgeois en charge du dossier remettent la décision en cause et envisagent la possibilité de pérenniser les chalets au moyen de contrats-nature.

L'ASPO, Pro Natura et le WWF confirment qu'elles ne peuvent accepter le maintien définitif des chalets situés dans les zones naturelles les plus précieuses. Ces résidences génèrent des dérangements conséquents dans des sites sensibles et modifient parfois de manière substantielle les milieux naturels.

L'avis de droit demandé par les organisations confirme qu'une légalisation de ces constructions en zone protégée n'est pas réaliste. Le maintien de ces constructions serait de plus difficilement compréhensible pour les autres catégories d'usagers, qui sont eux soumis à la réglementation stricte en vigueur.

Les organisations sont toutefois prêtes à entrer en matière pour le maintien de chalets situés à Font (FR), dans une zone déjà urbanisée et qu'il est difficile d'imaginer pouvoir renaturer.

Quant aux contrats-nature envisagés par l'État avec les bénéficiaires des droits de superficie, les organisations considèrent qu'ils constituent une solution transitoire jusqu'au moment du déplacement effectif des chalets. Une part importante des propriétaires ayant jusqu'à maintenant bafoué les périmètres et équipement prévus, un meilleur respect des contrats-nature semble de toutes façon illusoire.

L'ASPO, Pro Natura et le WWF attendent que les cantons manifestent une réelle volonté de préserver durablement la Grande Cariçaie pour les générations futures, au même titre que d'autres sites prestigieux comme Lavaux ou Aletsch. Elles rappellent que cette région est le plus grand marais lacustre de Suisse. Elle abrite à elle seule un quart de la faune et un tiers de la flore suisses.

(2'800 signes)

./.

191 chalets (127 sur Fribourg et 64 sur Vaud) sont situés dans les zones naturelles de la Grande Cariçaie et font l'objet de la prise de position des organisations de protection de la nature. Le secteur de Font comprend 44 résidences.

La présence de résidences secondaires au cœur de zones protégées contrevient aux objectifs prioritaires de protection de la nature et du paysage définis par les dispositions légales en vigueur.

La fréquentation de ces lieux provoque des dérangements conséquents d'espèces vulnérables et sensibles comme les oiseaux nicheurs ou migrateurs (hérons, canards, petits échassiers, rapaces), induit une coupure marquée dans l'écosystème entre le lac et le marais, dans la zone fragile du cordon littoral dunaire. Enfin, l'habitat est modifié par les accès aux chalets et au lac, ainsi que par l'introduction d'espèces exogènes (arbustes exotiques par exemple).

(900 signes)

Figurant aux inventaires fédéraux des biotopes et des paysages d'importance nationale, la Grande Cariçaie est reconnue au niveau international par la Convention de Ramsar et comme réserve biogénétique du Conseil de l'Europe. Elle abrite deux sites d'importance européenne pour les oiseaux. Elle comprend en outre 7 réserves naturelles entre Yverdon et Cudrefin (9 avec les réserves du Fanel, BE, NE) totalisant près de 3'000 hectares. On estime que près de 1'000 espèces de plantes et plus de 10'000 espèces animales habitent ces surfaces, soit un tiers et respectivement un quart de la faune suisses.

La Grande Cariçaie présente aussi de nombreux sites touristiques et des lieux d'accueil du public, par exemple les centres-nature ASPO de La Sauge et Pro Natura de Champ-Pittet, situés aux deux extrémités de la rive.

(800 signes)

La situation légale

L'article 14 alinéa 2 de l'ordonnance fédérale sur la protection de la nature et du paysage (OPN) stipule notamment:

La protection des biotopes est notamment assurée par:

(...)

C) des mesures d'aménagement permettant d'atteindre l'objectif visé par la protection, de réparer les dégâts existants et d'éviter les dégâts futurs.

(...)

Cette exigence est reprise sous forme explicite dans les ordonnances fédérales réglant spécifiquement la protection des biotopes d'importance nationale. Ces articles chargent les cantons de veiller, chaque fois que l'occasion s'en présente, à la remise en état possible des objets déjà atteints. Le droit fédéral primant sur le droit cantonal, les cantons ne peuvent, selon les organisations se soustraire à ces obligations, à l'échéance des contrats, en 2008.

(800 signes)

### **Plus d'informations:**

ASPO/BirdLife Suisse: François Turrian, directeur romand, 079 318 77 75

Pro Natura Fribourg: Sophie Ortner, chargé d'affaires, 026 422 22 06

WWF Suisse, Catherine Martinson, coordinatrice des sections, 079 360 56 75

### **Photos à disposition de la presse :**

à n'utiliser que dans le cadre de ce communiqué, s.v.p.

- Une résidence secondaire dans l'une des réserves naturelles de la rive. Son emprise sur la berge sensible est problématique. Photo Benoît Renevey
- La Grande Aigrette, l'une des espèces sensibles au dérangement, pourrait s'installer pour nidifier dans les secteurs encore occupés par les chalets. Photo Jean-Lou Zimmermann
- La valeur biologique et paysagère de la Grande Cariçaie est reconnue de manière internationale. Ce paysage unique est un important atout touristique. Photo Benoît Renevey.